

Règlement du budget participatif 2022 de Bizanos

1. Le principe du budget participatif

En 2021, la ville de Bizanos a décidé de consacrer en 2022, pour la seconde année, une partie de son budget d'investissement (10 000€) pour financer des projets imaginés et choisis par ses habitants et usagers.

Le budget participatif permet de redéfinir le rôle politique et social des citoyens. En associant les administrés à la prise de décision sur les choix d'une partie de l'affectation du budget d'investissement de la ville, l'enjeu est de répondre à leurs besoins du mieux possible et de renforcer leur pouvoir d'agir. Cela permet aux élus de prendre en compte l'expertise d'usage et de s'appuyer sur la capacité d'innovation et de création des citoyens.

C'est un outil remarquable de participation citoyenne et un projet encore novateur puisqu'à l'heure actuelle, c'est encore une minorité de collectivités territoriales en France qui proposent un budget participatif.

2. Objectifs du budget participatif à Bizanos

<p>Objectif 1 : Promouvoir l'information et la participation active et constructive des citoyens</p>	1.1 Permettre aux citoyens de développer et préciser les idées émises lors de la consultation antérieure.
	1.2 Permettre aux citoyens de s'informer, de comprendre et être acteur des budgets d'investissement ou de fonctionnement de la commune.
	1.3 Permettre aux citoyens de s'exprimer sur des choix d'affectation budgétaires dans la commune
	1.4 Accompagner le dynamisme, le lien social et la cohésion des habitants
<p>Objectif 2 : Adopter une méthode de gouvernance plus ouverte au sein de la collectivité</p>	2.1 Renforcer la transparence des activités de la mairie, des processus de décision et du budget.
	2.2 Associer les habitants à la décision sur les choix budgétaires pour des espaces communs de la commune.

Objectif 3 : Accroître les liens et la confiance entre les citoyens et la collectivité	3.1 Stimuler le dialogue entre élus, agents et citoyens.
	3.2 Adapter les politiques publiques municipales aux besoins et aux attentes des personnes, pour améliorer la qualité de vie dans la ville.
Objectif 4 : Evaluer et diffuser l'expérimentation	4.1 Evaluer les résultats et l'impact de l'expérimentation du budget participatif sur la commune
	4.2 Promouvoir la démarche globale de la consultation citoyenne aux budgets participatifs.

3. La démarche

Des idées pour tous

Pour qu'une idée soit retenue elle doit concerner le territoire de Bizanos et respecter quatre critères :

- Concerner les espaces publics communaux accessibles à tous à l'exclusion des bâtiments communaux (**NOTA : Sont exclus les équipements dans les bâtiments communaux**)
- Relever des domaines d'intervention de la ville
- Porter sur le budget d'investissement, **sans trop de frais de fonctionnement**
- S'élever à **10 000€ TTC** maximum

Qui peut proposer des idées et comment ?

Toute personne, résidant à Bizanos, âgée de 10 ans ou plus peut proposer une idée à titre individuel, collectif ou au nom d'une association bizanosienne. (**IMPORTANT** : Tout porteur ayant été lauréat ne pourra plus participer pendant 5 ans).

Les mineurs devront être parrainés par un adulte référent (parent, enseignant...). Pour cela, il suffit de remplir une fiche décrivant le projet, son intérêt et son lieu de réalisation. Ces fiches sont disponibles :

- En téléchargement sur le site de www.ville-bizanos.fr
- A la mairie 8h30/12h30 et 13h30/17 du lundi au vendredi.(16h30)
- A l'espace Balavoine, (2 avenue de l'Europe)

Les personnes qui déposent leurs idées seront invitées à échanger avec des techniciens de la commune et les élus référents pour affiner leur projet. Les porteurs de projets ayant la même idée ou des idées semblables seront invités à se rassembler pour formuler un seul projet collectivement.

L'éligibilité des projets

Durant la phase de dépôt des idées, les services de la ville et les élus référents évalueront l'éligibilité des projets au fil des idées déposées, en vérifiant que les critères soient respectés et en étudiant la faisabilité du projet (technique, financière et juridique). Des rencontres, éventuellement par thème seront organisées par la mairie, entre le 15 mars et le 15 avril. Elles permettront aux porteurs de projets de se rencontrer pour échanger leurs idées, affiner leurs projets ou encore construire une proposition commune. Des rencontres individuelles avec les techniciens et/ou les élus seront aussi proposées, afin d'affiner le projet déposé.

Place au vote citoyen

Les projets éligibles seront présentés aux habitants par différents moyens (parution dans le magazine de la ville, le site internet, la page Facebook, affichage,). Du 16 mai au 15 juin, les bizanosien.ne.s voteront pour leurs projets préférés :

- Sur le site www.ville-bizanos.fr

La ville informera les citoyens sur les projets lauréats à l'issue du vote, le 26 juin 2021, lors d'une cérémonie festive.

Les projets élus seront mis en œuvre à partir du mois de septembre 2021. (Les initiateurs du projet seront invités à suivre la mise en œuvre de leur projet en collaboration avec les services de la mairie et les élus référents).

IMPORTANT : Afin de respecter l'enveloppe budgétaire globale, des arbitrages seront faits afin de ne pas dépasser le budget total de 10 000 €. Concrètement si les deux projets ayant reçu le plus de vote sont le premier à 5000 € le second à 7000 € le second ne pourra être retenu. La commission remontera dans le classement des votes afin que les montants entrent dans l'enveloppe fixée.

4. Les acteurs du budget participatif et leurs rôles

Les porteurs de projets

Tout.e citoyen.ne de plus de 10 ans, habitant Bizanos ayant déposé une idée est un porteur de projet (dans le cas des -18 ans, un adulte référent sera l'interlocuteur). Dans le cas d'un projet porté par un collectif ou une association, une personne référente sera identifiée. Le siège de l'association doit être implantée sur la commune de Bizanos.

Les porteurs de projets seront contacté.e.s par les services de la ville et ou les élus référents concernant le suivi du projet. Ils acceptent de communiquer leurs coordonnées à la ville. Leurs projets seront diffusés sur les supports de communication lors de la présentation des projets soumis au vote (Site internet, affichage...).

Les votants

Tout.e citoyen.ne de plus de 10 ans, résidant OU NON à Bizanos, peut voter pour ses projets préférés. Chaque votant indiquera son nom et ses coordonnées sur le bulletin de vote. Un même votant ne pourra pas voter plusieurs fois. Le vote est uniquement électronique afin de garantir la sécurité de ce dernier et simplifier la démarche. En cas de doute des contrôles informatiques seront réalisés par le prestataire du site permettant le vote.

Le comité technique

Il est constitué de plusieurs agents de la ville et des élus référents du budget participatif.

Il se réunit autant que de besoin pour coordonner et animer le projet.

Le comité de suivi

Il est constitué de citoyens porteurs de projets tirés au sort, d'élus et de techniciens de la ville et se réunit autant que de besoin afin de veiller au bon déroulement du projet de budget participatif.

Les services de la ville

Selon les idées qui seront déposées, les services de la ville seront sollicités pour affiner ces idées avec les habitants et étudier la faisabilité et l'éligibilité des projets.

5. Le calendrier

- **Du 15 février au 15 avril 2022** : dépôt des idées par les citoyens
- **Du 19 avril au 16 mai 2022** : étude des projets par le comité de suivi et analyse de l'éligibilité et la faisabilité des projets
- **Du 16 mai au 15 juin 2022** : mise en ligne des projets présélectionnés et vote du grand public (Les votes seront possibles jusqu'au 15 juin à 23h59mn).
- **Le 24 juin 2022** : annonce des résultats des votes
- **A partir de septembre 2022** : début de la réalisation des projets **IMPORTANT** : Les dépenses financées devront être engagées avant le 10 décembre de l'année en cours pour des raisons de contraintes budgétaires et comptables. NOTA : les/les porteur(s) de projet lauréat(s) seront reçus

par l' élu référent et la direction des services afin de connaître les formalités de financement du projet (facture, date butoir...)

6. Les projets déposés non éligibles

La non-éligibilité des idées déposées devra toujours être justifiée et motivée auprès du porteur de projet.

Les doléances prenant la forme de plaintes ne seront pas étudiées dans le cadre du budget participatif. Dans ce cas, les personnes seront réorientées vers le service de la Mairie compétent. En effet les propositions attendues doivent être des **idées de projets constructives** formulées en tant que *solution* et non comme *problème*.

Dans certains cas, les projets pourront être pris en charge par les services de la ville en dehors du budget participatif, comme par exemple l'entretien de la voirie ou certains projets déjà envisagés par ces services. Ici, les porteurs de projets seront informés des échéances et conditions de réalisation.

7. Evaluation et reconduction

La démarche du budget participatif 2022 est évaluée par la commission traitant de la démocratie participative.

Si un nouveau budget participatif est à nouveau mis en œuvre en 2023, les résultats de cette évaluation seront pris en compte pour concevoir le nouveau règlement.

Ce règlement est valable pour l'année 2022.

PUBLICITE DE CE REGLEMENT :

Site internet de la Mairie

Sur simple demande à la Mairie

Affichage à la mairie et à Balavoine